

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse de La Doré

Lundi, 8 septembre 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 8 septembre 2025, à 18h30, à la salle multifonctionnelle de l'église, formant quorum sous la présidence de M. Ghislain Laprise, maire.

Sont présents(es) :
Ghislain Laprise , Maire
Lisa Boily , Conseillère siège 1
Luc Bélanger , Conseiller siège 2
Louise-Josée Doré , Conseillère siège 3

Michel Simard , Conseiller siège 4
Hélène Gagnon , Conseillère siège 5
France Chapdelaine , Conseillère siège 6
Stéphanie Gagnon , Directrice générale

ORDRE DU JOUR

- 1. BIENVENUE
- 2. ORDRE DU JOUR
- 3. PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Séance du 18 août 2025
- 4. RAPPORTS
 - 4.1. Rapport du Maire
 - 4.2. Rapport des conseillers-comités et autres compétences
- 5. FINANCE
 - 5.1. Comptes
 - 5.2. Rapports financiers
- 6. ADMINISTRATION
 - 6.1. Espace de rangement
 - 6.2. Abrogation résolution 2025-04-080 intitulée "Règlement 2007-004 décrétant un programme d'aide financière et de crédit de taxes pour les secteurs commercial et industriel: Demande"
 - 6.3. Amendement résolution 2024-12-211 intitulée "Règlement 2007-004 décrétant un programme d'aide financière et de crédit de taxes pour les secteurs commercial et industriel: Demande"
 - 6.4. Amendement résolution 2025-07-142 intitulée "Règlement 2007-004 décrétant un programme d'aide financière et de crédit de taxes pour les secteurs commercial et industriel": Demande"
 - 6.5. Entente de partage de services en génie civil
 - 6.6. Vente de terrain lot 6 641 215 - RETIRÉ
 - 6.7. Flotte de véhicules routiers
 - 6.8. Centre communautaire: Avenant Laboratoire
 - 6.9. Centre communautaire: Décompte progressif #2
 - 6.10. Calendrier des séances publiques 2025
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 8. VOIRIE
 - 8.1. Piste cyclable La Doré/Normandin: Entente particulière
 - 8.2. Piste cyclable La Doré/Normandin: Décompte progressif #2
 - 8.3. Piste cyclable La Doré/Normandin: Compensation atteinte aux milieux humides
- 9. SERVICES PUBLICS
- 10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - 10.1. Office d'habitation Domaine-du-Roy: Budget révisé 2024

10.2. Office d'habitation Domaine-du-Roy : Budget révisé 2025

11. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

11.1. Règlement 2025-005 intitulé « Règ. ayant pour objet de modifier le règlement de zonag 2018-002 de manière à autoriser les usages de commerce et service régional et l'industrie et commerce de gros

11.1.1. Règlement 2025-005 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2018-002 de manière à autoriser les usages de commerce et service régional et l'industrie et commerce de gros: Second projet

11.1.2. Règlement 2025-005 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2018-002 de manière à autoriser les usages de commerce et service régional et l'industrie et commerce de gros: Avis de motion

11.2. Comité consultatif en urbanisme

11.3. Passerelle VTT: Servitude

12. LOISIRS ET CULTURE

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1. Fondation caritative Mary Kay Ash (FCMKA)

14.2. Semaine nationale de la sécurité ferroviaire

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

BIENVENUE

M. Ghislain Laprise, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

2025-09-170

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

PROCÈS-VERBAL

2025-09-171

SÉANCE DU 18 AOÛT 2025

Il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 18 août 2025 tel que présenté.

RAPPORTS

RAPPORT DU MAIRE

Le Maire fait un retour sur toutes les interventions en lien avec la fermeture de l'épicerie locale. Il mentionne que la Municipalité a travaillé fort pour résoudre le dossier mais qu'elle ne pouvait pas s'impliquer davantage car c'est une entreprise privée et que la gestion d'une épicerie n'entre pas dans les obligations d'une municipalité.

RAPPORT DES CONSEILLERS-COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le Maire invite les Membres du Conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois d'août 2025 selon leurs différents domaines d'intervention.

France Chapdelaine a participé à une rencontre du Comité de coordination de la Table de concertation des Aînés.

Les autres Membres du Conseil n'ont rien à mentionner.

FINANCE

2025-09-172

COMPTES

Il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois d'août 2025 de la Municipalité au montant de 503 306.47\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

RAPPORTS FINANCIERS

Le Maire dépose le rapport financier en date du 31 août 2025 comparant les résultats 2024 et 2025 ainsi que la comparaison avec le budget 2025.

ADMINISTRATION

2025-09-173

ESPACE DE RANGEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'Administration n'a pas suffisamment de place pour classer tous ses documents et accessoires de travail;

CONSIDÉRANT l'espace libre du corridor reliant le bureau municipal et l'église;

CONSIDÉRANT les appels d'offres sur invitation transmis;

CONSIDÉRANT les propositions reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré mandate Ébénisterie Bruno pour la réalisation d'armoires de rangement, et ce, pour la somme de 3 834\$, plus les taxes applicables, et selon la proposition datée du 21 août 025.

2025-09-174

ABROGATION RÉSOLUTION 2025-04-080 INTITULÉE "RÈGLEMENT 2007-004 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE ET DE CRÉDIT DE TAXES POUR LES SECTEURS COMMERCIAL ET INDUSTRIEL: DEMANDE"

CONSIDÉRANT la résolution 2025-04-080 intitulée "Règlement 2007-004 décrétant un programme d'aide financière et de crédit de taxes pour les secteurs commercial et industriel: Demande";

CONSIDÉRANT QUE le projet ne se réalisera pas;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'abroger ladite résolution afin de libérer les sommes retenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers présent que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré abroge la résolution 2025-04-080 intitulée "Règlement 2007-004 décrétant un programme d'aide financière et de crédit de taxes pour les secteurs commercial et industriel: Demande".

2025-09-175

AMENDEMENT RÉSOLUTION 2024-12-211 INTITULÉE "RÈGLEMENT 2007-004 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE ET DE CRÉDIT DE TAXES POUR LES SECTEURS COMMERCIAL ET INDUSTRIEL: DEMANDE"

CONSIDÉRANT la résolution 2024-12-211 intitulée "Règlement 2007-004 décrétant un programme d'aide financière et de crédit de taxes pour les secteurs commercial et industriel: Demande";

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-04-080 intitulée "Règlement 2007-004 décrétant un programme d'aide financière et de crédit de taxes pour les secteurs commercial et industriel: Demande" a été abrogée;

CONSIDÉRANT QUE les sommes ainsi libérées peuvent être utilisées pour le projet cité précédemment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers présent que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré amende la résolution 2024-12-211 intitulée "Règlement 2007-004 décrétant un programme d'aide financière et de crédit de taxes pour les secteurs commercial et industriel: Demande" en ajoutant le texte :

"Les sommes seront réservées dans le budget 2025 et versées selon la cédule établie."

2025-09-176

AMENDEMENT RÉSOLUTION 2025-07-142 INTITULÉE "RÈGLEMENT 2007-004 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE ET DE CRÉDIT DE TAXES POUR LES SECTEURS COMMERCIAL ET INDUSTRIEL": DEMANDE"

CONSIDÉRANT la résolution 2025-07-142 intitulée "Règlement 2007-004 décrétant un programme d'aide financière et de crédit de taxes pour les secteurs commercial et industriel": Demande";

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-04-080 intitulée "Règlement 2007-004 décrétant un programme d'aide financière et de crédit de taxes pour les secteurs commercial et industriel": Demande" a été abrogée;

CONSIDÉRANT QUE les sommes ainsi libérées peuvent être utilisée pour le projet cité précédemment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des Conseillers présent que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré amende la résolution 2025-07-142 intitulée "Règlement 2007-004 décrétant un programme d'aide financière et de crédit de taxes pour les secteurs commercial et industriel": Demande" en modifiant le texte " Autorise le versement d'un montant de 1 800\$ sur l'année financière en 2025 et de 8 200\$ dans l'année financière 2026 pour les projets." par le texte "Autorise l'utilisation du budget 2025 d'un montant de 10 000\$, le versement sera fait lorsque l'immeuble sera construit sur l'avenue des Jardins."

2025-09-177

ENTENTE DE PARTAGE DE SERVICES EN GÉNIE CIVIL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré ainsi que la Municipalité de Saint-Prime ont exprimé des besoins en matière de génie civil;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire bénéficier de l'expertise d'un (e) technicien (en) en génie civil pour ses projets;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation du nombre d'heures de travail hebdomadaire à investir afin de répondre aux objectifs que la Municipalité doit rencontrer en génie civil été réalisée par la Directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prime impliquée dans le projet de partage de services en génie civil présente des besoins et a effectué, elle également, une évaluation du nombre d'heures nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE le total des heures nécessaires est évalué à un maximum de 40 heures par semaine pour couvrir l'ensemble des municipalités susmentionnées;

CONSIDÉRANT le projet d'Entente intermunicipale intervenue entre les différentes Parties impliquées dans le projet de partage d'une ressource en génie civil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'Entente intermunicipale en lien avec le partage d'une ressource en génie civil et autorise le Maire et la Directrice générale à signer ladite Entente.

VENTE DE TERRAIN LOT 6 641 215 - RETIRÉ

POINT RETIRÉ

2025-09-178

FLOTTE DE VÉHICULES ROUTIERS

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un véhicule électrique permettra d'économiser sur les frais sur l'essence en raison de la présence d'une borne de recharge municipale à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT les propositions reçues de divers concessionnaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise l'achat d'un camionnette Ford au prix de vente de 62 135\$, plus les taxes applicables sur un financement de 60 mois.

2025-09-179

CENTRE COMMUNAUTAIRE: AVENANT LABORATOIRE

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction du nouveau centre communautaire sont débutés;

CONSIDÉRANT QUE des ajouts au contrat de services professionnels sont nécessaire afin de réaliser des échantillonnages de sol et des tests de compaction supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont déjà été autorisés afin de ne pas ralentir le chantier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré entérine l'avenant présenté, et ce, pour les travaux nécessaires en lien avec des échantillonnages de sol et des tests de compaction supplémentaires, pour la somme de 7 864\$, plus les taxes applicables et en autorise le paiement à Englobe.

2025-09-180

CENTRE COMMUNAUTAIRE: DÉCOMPTE PROGRESSIF #2

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un nouveau centre communautaire;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT le décompte progressif #2 déposé par l'Entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise le paiement du décompte progressif #2 à Construction Unibec pour la somme de 208 361.71\$, plus les taxes applicables le tout selon la recommandation des professionnels au projet.

2025-09-181

CALENDRIER DES SÉANCES PUBLIQUES 2025

CONSIDÉRANT la résolution 2024-12-195 intitulée « Calendrier des séances régulières du Conseil municipal pour 2025 »;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier une date de séance pour 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré modifie la date pour la tenue de la séance régulière d'octobre 2025 au 1^e octobre au lieu du 20 octobre. Un avis public de la modification sera affiché aux endroits prévus à cette fin.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VOIRIE

2025-09-182

PISTE CYCLABLE LA DORÉ/NORMANDIN: ENTENTE PARTICULIÈRE

CONSIDÉRANT l'entente particulière signée pour le lot 4 594 448 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente stipulait des obligations de la part des deux (2) Parties impliquées;

CONSIDÉRANT QUE les Propriétaires dudit lot ont remplis leurs obligations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise le versement de la somme

dûe en contrepartie des obligations encourues par les Propriétaires du lot 4 594 448, et selon l'entente particulière signée entre les Parties.

2025-09-183

PISTE CYCLABLE LA DORÉ/NORMANDIN: DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #2

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'une piste cyclable reliant La Doré à Normandin;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT le décompte progressif #2 déposé par l'Entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'Ingénieur au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise le paiement du décompte progressif #2 à Excavation Fernand Boilard pour la somme de 108 580.29\$, plus les taxes applicables, le tout selon la recommandation de Francis Leclerc, ingénieur au projet de la MRC Domaine du Roy.

2025-09-184

PISTE CYCLABLE LA DORÉ/NORMANDIN: COMPENSATION ATTEINTE AUX MILIEUX HUMIDES

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'une piste cyclable reliant La Doré à Normandin;

CONSIDÉRANT QUE des activités nécessaires à la réalisation du projet comportent des travaux de drainage et de canalisation, de remblai et de déblai ou d'aménagement du sol et que ces derniers affectent des milieux humides et hydriques sur une superficie totale de 4 775 m²;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 46.0.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la délivrance de l'autorisation demandée est subordonnée au paiement d'une contribution financière pour compenser l'atteinte aux milieux humides et hydriques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise le paiement de la compensation pour les atteintes des milieux humides et hydriques pour le projet d'implantation de la piste cyclable reliant La Doré à Normandin, et ce, pour la somme de 52 615.87\$, et ce, en conformité à l'article 6 du *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques*.

SERVICES PUBLICS

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2025-09-185

OFFICE D'HABITATION DOMAINE-DU-ROY: BUDGET RÉVISÉ 2024

CONSIDÉRANT l'obligation de la Municipalité de participer dans 10% du déficit de Office d'habitation Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT la volonté municipale de maintenir sa population et d'offrir ce service;

CONSIDÉRANT le budget révisé 2024 présenté par la Société d'habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte les prévisions budgétaires 2024 modifiées de l'Office d'habitation Domaine-du-Roy présentant une augmentation totale de 2 629.50\$ pour le déficit 2024 ainsi qu'un montant de 187.82\$ à payer pour les supplément au loyer.

2025-09-186

OFFICE D'HABITATION DOMAINE-DU-ROY : BUDGET RÉVISÉ 2025

CONSIDÉRANT l'obligation de la Municipalité de participer dans 10% du déficit de Office d'habitation Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT la volonté municipale de maintenir sa population et d'offrir ce service;

CONSIDÉRANT le budget révisé 2025 en date du 13 février 2025 présenté par la Société d'habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte les prévisions budgétaires 2025 modifiées de l'Office d'habitation Domaine-du-Roy présentant une augmentation totale de 1 078\$ pour les modifications suivantes :

- Ensemble immobilier #1076 passe de 4 466 \$ à 4 851 \$
- Ensemble immobilier #1245 passe de 3 564 \$ à 3 872 \$
- Ensemble immobilier #2280 passe de 2 347 \$ à 2 732 \$.

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

RÈGLEMENT 2025-005 INTITULÉ « RÈG. AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2018-002 DE MANIÈRE À AUTORISER LES USAGES DE COMMERCE ET SERVICE RÉGIONAL ET L'INDUSTRIE ET COMMERCE DE GROS

2025-09-187

RÈGLEMENT 2025-005 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2018-002 DE MANIÈRE À AUTORISER LES USAGES DE COMMERCE ET SERVICE RÉGIONAL ET L'INDUSTRIE ET COMMERCE DE GROS: SECOND PROJET

CONSIDÉRANT le règlement de zonage municipal;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier demande à être modifié de manière à autoriser les usages de commerce et service régional (2.3) et l'industrie et commerce de gros (3C) et (3E);

CONSIDÉRANT QUE le processus de modification du règlement de zonage comporte l'adoption par le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de La Doré du second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré adopte par résolution le second projet de règlement numéro 2025-005 intitulé « Second projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-002 de manière à autoriser les usages de commerce et service régional (2.3) et l'industrie et commerce de gros (3C) et (3E)" tel que présenté.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA DORÉ

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-005 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-002 DE MANIÈRE À AUTORISER LES USAGES DE COMMERCE ET SERVICE RÉGIONAL (2.3) ET L'INDUSTRIE ET COMMERCE DE GROS (3C) ET 3(E)

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a adopté en date du 5 mars 2018 le règlement numéro 2018-002 portant sur le règlement de zonage de la Municipalité de La Doré, le tout en conformité aux dispositions connues au chapitre IV du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1);

ATTENDU QU'en date du 23 avril 2018, le règlement de zonage numéro 2018-002 de la Municipalité de la Paroisse de La Doré est entré en vigueur suite à l'émission par la MRC du Domaine-du-Roy du certificat de conformité numéro 91050-RZ-01-02-2018;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 2018-002 de la Municipalité de la Paroisse de La Doré demande à être modifié de manière à autoriser les usages de commerce et service régional (2.3) et l'industrie et commerce de gros (3c) et (3e));

ATTENDU QUE la section V, du chapitre IV du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1) permet à la Municipalité de la Paroisse de La Doré de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1), le processus de modification du règlement de zonage débute par l'adoption par le conseil de la Municipalité de la Paroisse de La Doré d'un second projet de règlement;

ATTENDU QUE le premier projet d'amendement au règlement de zonage a été soumis à la consultation publique le 3 septembre 2025, à 9h30, à la salle du Conseil municipal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré adopte par résolution le second projet de règlement numéro 2025-005 et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le règlement de zonage est modifié de manière à :

- 1. Ajouter, à la grille des spécification n°206
Le groupe d'usage 2.3 Commerce et service régional
- 2. Ajouter, à la grille des spécification n°206
Les groupes d'usage 3c) et 3e) Industrie et commerces de gros

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

_____	_____
Ghislain Laprise,	Stéphanie Gagnon, CPA
Maire	Directrice générale

2025-09-188

RÈGLEMENT 2025-005 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2018-002 DE MANIÈRE À AUTORISER LES USAGES DE COMMERCE ET SERVICE RÉGIONAL ET L'INDUSTRIE ET COMMERCE DE GROS: AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Michel Simard que lors d'une prochaine séance, le règlement 2025-005 intitulé «Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-002 de manière à autoriser les usages de commerce et service régional (2.3) et l'industrie et commerce de gros (3C) et (3E)" sera adopté. Le projet de règlement est présenté et déposé aux Membres du Conseil municipal.

2025-09-189

COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le Conseil doit nommer les Membres actifs sur le Comité consultatif en urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les mandats de deux (2) Membres et d'un Substitut sont échus;

CONSIDÉRANT QUE les Membres actuels désirent continuer de siéger sur ledit Comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la paroisse de La Doré nomme les Représentants suivants au Comité consultatif en urbanisme :

- Siègne #2 Ursule Villeneuve (2 ans);
- Siègne #4 Pierre Murray (2 ans);
- Substitut du Maire: Pro maire en fonction (2 ans)

2025-09-190

PASSERELLE VTT: SERVITUDE

CONSIDÉRANT la servitude signée par le Maire et la Direction générale en lien avec l'implantation de la passerelle pour les VTT;

CONSIDÉRANT QUE ladite servitude a été modifiée;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la nouvelle servitude a été présenté et étudié par l'Administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré:

- abroge la résolution 2025-04-070 autorisant la signature de la servitude de passage pour le projet d'implantation d'une passerelle pour les VTT;
- autorise le Maire et la Direction générale à signer la nouvelle servitude de passage telle que présentée.

LOISIRS ET CULTURE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

AFFAIRES NOUVELLES

2025-09-191

FONDATION CARITATIVE MARY KAY ASH (FCMKA)

CONSIDÉRANT QU'une résidente de La Doré est porte-parole de la Fondation caritative Mary Kay Ash (FCMKA);

CONSIDÉRANT QUE ladite Fondation existante depuis 2001 et vient en aide, entre autres, à l'organisme « Belle et bien dans sa peau », aidant les femmes en rémission de cancer à reprendre confiance en elles;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation s'occupe également d'offrir des subventions aux refuges de femmes à travers le pays;

CONSIDÉRANT l'évènement local prévu le 20 septembre prochain soit une marche de 5 kilomètres afin d'amasser des dons qui seront redistribués dans la région et au Québec;

CONSIDÉRANT la demande de contribution audit évènement;

CONSIDÉRANT QUE la contribution demandée consiste à l'autorisation d'installation d'un chapiteau, d'un véhicule récréatif et d'une toilette chimique sur le terrain de la piste Ellen Rochefort;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise la Demanderesse à installer les équipements nécessaires pour la tenue de la Marche pour la Fondation caritative Mary Kay Ash (FCMKA) sur le terrain de la piste d'athlétisme Ellen Rochefort le 20 septembre prochain et autorise également une participation financière de 100\$ pour l'évènement.

2025-09-192

SEMAINE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 15 au 21 septembre 2025;

ATTENDU QUE 261 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2024, entraînant 68 décès et 58 blessures graves évitables;

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire, en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route, réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QUE le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré appuie la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire qui se déroulera du 15 au 21 septembre 2025.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2025-09-193

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18h55, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents de lever la présente séance.

Ghislain Laprise, Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, Directrice générale